

PAIEMENTS DES AES 2026–2027

Le paiement des AES se fera de 2 manières différentes cette année :

1/ soit en mensuelle avec un standing order (virement permanent):

- Avant le 10 septembre 2026 pour l'inscription avec un mois d'avance (septembre et octobre)
- tous les mois avant le 10 de chaque mois à partir d'octobre (paiement octobre pour novembre, paiement novembre pour décembre, etc...)

2/ soit à l'année avant le 10 septembre 2026.

Le tarif pour **une heure d'activité (1H)** est de **9000Rs** pour une année scolaire entière.

Le tarif pour **une heure trente d'activité (1H30)** est de **13500Rs** pour une année scolaire entière.

*Les AES sont facturées sous forme de Forfait, le prix est global, définitif et n'est pas susceptible d'être révisé pendant l'année.

QUELQUES RAPPELS DES REGLEMENTS LIES AUX AES :

REGLEMENT FINANCIER

1/ Les modalités de paiement et de remboursement sont les suivantes :

- Tout mois commencé est facturé en totalité.
- Le paiement doit être effectué **avant** le 10 de chaque mois et aux plus tard à la réception de la facture.
- L'absence de l'élève ou son interruption d'activité, fermetures intempéries, congés publics etc... en cours d'année, ne fera l'objet d'aucun remboursement au prorata.
- L'inscription d'un élève est conditionnée par un dossier administratif et financier à jour. Tous retards de paiements des AES et ce **après plusieurs relances verra l'accès refusés aux participants.**

2/Paiement :

Le paiement devra être effectué avant le début de chaque mois par virement bancaire en précisant « AES + le code famille » (figurant sur votre facture d'inscription à l'Ecole du Nord)

!! Attention !! : no de compte de l'ÉCOLE DU NORD: MCB 000332654974

Cas particuliers :

- Il est possible de demander un changement d'activité pendant la période de 3 semaines d'essais du 15 septembre au 2 octobre 2026 sous réserve de la disponibilité des places et d'organisation. Si aucun changement ne s'est avéré possible, le remboursement total est effectué soustrait d'un montant forfaitaire des 3 séances avec les frais de gestion. Aucun changement ne sera possible après la période de 3 semaines d'essai.

- En cas d'abandon des activités pour des raisons justifiées en cours d'année (santé sur présentation d'un certificat médical, départ et soutien d'anglais), les périodes non commencées seront remboursées.

- Dans le cas où l'enfant ne respecte pas les règles de la charte de bonnes conduites lors des sessions et suite à plusieurs avertissements (intervenants, responsable AES, directeur de AD EVENTS AND SPORTS ACTIVITIES), AD EVENTS AND SPORTS ACTIVITIES se réserve le droit de refuser l'enfant en AES. Les périodes NON commencées ne seront pas facturées.

* AD EVENTS AND SPORTS ACTIVITIES se réserve le droit de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute raison indépendante de sa volonté avec un préavis de 2 semaines.

* Si une activité n'est plus disponible et ne fait plus partie de notre offre, une autre activité vous sera proposée à la place dépendant de la disponibilité.

*****Attention: Les AES autre que les AES Jardin d'enfants ne veut PAS dire Garderie !!!**